



Heritage, maison familiale

Par **Paulineclar**, le **14/06/2008** à **23:33**

bonjour

voila je vous explique ma situation, ma mere est decedee lorsque j'avait 10 ans je ne connais donc pas toutes mes droits quand a mon heritage.

ma mere possedait une maison a elle (heritage familiale) et une autre maison qu'elle avait achete avec mon pere. je pense donc avoir comprit que j'etais nue proprietaire de la maison familiale. et mon pere usufructier.

la maison familiale etait louee jusqu'a present. l'autre maison est occupee par mon pere. ici mon pere et moi avons decider de vendre la maison de famille. je voullais savoir quelle est le pourcentage que j'ai droit sur cette maison? merci

Par **Visiteur**, le **07/07/2008** à **12:08**

Bonjour,

Je vous conseille de demander à l'étude notariale qui s'en était occupé, la dévolution successorale de votre Mère, dans laquelle ceci doit être précisé.

...Cela dépend du choix d'option fait par votre Père en fonction du régime matrimonial et de l'éventuelle existence d'un avantage entre époux.

Cordialement

Par **Paulineclar**, le **07/07/2008** à **20:56**

je n'ai aucune idee du notaire qui c'est occupe de la l'heritage , je n'avais que 11ans... et mon pere ne le sais pas non plus me dit il lorsque je lui demande les papiers il me dit quil n'a rien...
je ne sais du tt quoi faire
merci de votre reponce

Par Tisuisse, le 07/07/2008 à 23:53

Vous allez aux services du cadastre de votre préfecture. Les actes immobiliers (achat, succession, donation...) y son retranscrits. A défaut vous allez consulter à la chambre des notaires de votre département. Ils vous indiqueront où aller chercher les archives notariales de l'époque.

Vous avez des pistes.